

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN****PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2021**

---

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban siège à huit clos en séance ordinaire ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt et un (2021) à 19 heures 30 minutes par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, chacun s'étant identifié individuellement, les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire  
Madame Martine Frenette, conseillère  
Madame Marjolaine Morasse, conseillère  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance par visioconférence Mme Pascale Bonin directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire.

**1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 10 mars et du 12 mars 2021
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance mars 2021

**2 TRÉSORERIE**

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de mars 2021
- 2.2 OMH de Mékinac - Budget révisé 2021
- 2.3 Période de questions

**3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 3.1 Réparations du camion incendie

**4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Demande d'aide financière PADF 2020-2021
- 4.2 Demande au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques 2021
- 4.3 Demande au programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE

**5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées: Phase II et étude écologique
- 5.2 Avis de motion - Règlement #2021-344-01 pour inclure les tarifs pour les demandes de modifications aux règlements d'urbanisme et les demandes de dérogation mineure
- 5.3 Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-344-01 pour inclure les tarifs pour les demandes de modifications aux règlements d'urbanisme et les demandes de dérogation mineure
- 5.4 Avis de motion - Règlement #2021-346-01 concernant l'attribution d'un numéro civique et la transformation d'un véhicule en bâtiment
- 5.5 Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-346-01 concernant l'attribution d'un numéro civique et la transformation d'un véhicule en bâtiment
- 5.6 Avis de motion - Règlement #2021-347-04 concernant les normes particulières relatives aux conteneurs

- 5.7 Adoption du premier projet du règlement #2021-347-04 concernant les normes particulières relatives aux conteneurs

## **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 6.1 Projet de poste d'accueil: concept, achats et mandats divers
- 6.2 Bâtiment du 545 avenue des Loisirs: contrats de nettoyage et de plâtrage/peinture
- 6.3 Achat d'un guichet automatique
- 6.4 Dépôt d'un projet dans le cadre du mois de l'arbre
- 6.5 Centre d'Action Bénévole Mékinac: reconnaissance de M. Levasseur
- 6.6 Appui à Unis pour la faune
- 6.7 Proclamation municipale - Semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021

## **7 AUTRES SUJETS**

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions
- 7.4 Levée de l'assemblée

## **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2021-04-067** Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 9 avril 2021 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents

### **1.3 Adoption des procès-verbaux du 10 mars et du 12 mars 2021**

**2021-04-068** **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 mars 2021 et de la séance ordinaire du 12 mars 2021 ont été remis aux élus avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tels que rédigés.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance mars 2021**

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de mars 2021.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

## **2 TRÉSORERIE**

### **2.1 Autorisation des dépenses du mois de mars 2021**

**2021-04-069** Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 229 708.23 \$.

### **ADOPTÉE**

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 mars 2021.*

---

*Pascale Bonin*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

### **2.2 OMH de Mékinac - Budget révisé 2021**

**2021-04-070** Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter la part municipale du budget révisé de l'OMH pour l'année 2021 au montant de 4 045\$ que nous a fait parvenir la Société d'habitation du Québec. Cette résolution abroge la résolution 2021-01-008 stipulant que la part municipale serait de 4 036\$.

Adoptée

### **2.3 Période de questions**

## **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Réparations du camion incendie**

**2021-04-071** Tenant compte du rapport reçu suite à l'inspection mécanique annuelle;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à la réparation du pot d'échappement du camion autopompe chez Mécanique PLB Inc. Les réparations, incluant les pièces, le temps homme et le transport du véhicule, s'élèvent à 2317\$, taxes en sus.

Adoptée

## **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Demande d'aide financière PADF 2020-2021**

**2021-04-072** **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est admissible pour présenter un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des

forêts PADF 2021-2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu;

**QUE** le projet déposé soit pour le rechargement d'une partie du chemin du Lac Brûlé qui est sur terres publiques;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à faire l'entretien des infrastructures mises en place;

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à payer sa contribution minimale qui est de 25% ainsi que l'excédent des dépenses s'il y a lieu;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents

#### **4.2 Demande au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques 2021**

**2021-04-073** CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a un programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut aller chercher un montant de 10 200\$ dans ce programme pour des travaux de réfection sur les chemins dans le domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que nous avons à faire des travaux sur le chemin du Lac des Trois Camps et de l'entretien hivernal des chemins ceinturant le Lac Trois Milles;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu

Que la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques pour des travaux sur le chemin du Lac des Trois Camps et de l'entretien hivernal des chemins ceinturant le Lac Trois Milles;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents

#### **4.3 Demande au programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE**

**2021-04-074** CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu

Que la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet PPA-CE;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents

### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **5.1 Projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées: Phase II et étude écologique**

**2021-04-075** Tenant compte qu'afin d'obtenir le certificat d'autorisation pour le projet d'installation d'un système de traitement des eaux usées pour trois bâtiments municipaux, le MELCC demande la réalisation d'une Phase II et d'une étude écologique;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban accepte l'offre de services professionnels datée du 17 mars 2021 présentée par AVIZO Experts conseils Inc. au montant de 4925\$, taxes en sus, pour la réalisation de la Phase II;

**ET que** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prévoie une enveloppe budgétaire d'environ 2000 à 2500\$, taxes en sus, pour qu'AVIZO Experts conseils Inc. réalise l'étude écologique selon la tarification horaire suivante :

Ingénieur sénior 130,00 \$/h

Ingénieur intermédiaire 115,00 \$/h

Ingénieur junior 95,00 \$/h

Biologiste et professionnel 110,00 \$/h

Technicien sénior 87,00 \$/h

Technicien intermédiaire 78,00 \$/h

Dessinateur 65,00 \$/h

Auxiliaire technique 60,00 \$/h

Déplacement 0,60 \$/km

## **ADOPTÉE**

### **5.2 Avis de motion - Règlement #2021-344-01 pour inclure les tarifs pour les demandes de modifications aux règlements d'urbanisme et les demandes de dérogation mineure**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Ginette Bourré qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2021-344-01 pour inclure les tarifs pour les demandes de modifications aux règlements d'urbanisme et les demandes de dérogation mineure sera adopté.

### **5.3 Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-344-01 pour inclure les tarifs pour les demandes de modifications aux règlements d'urbanisme et les demandes de dérogation mineure**

### **5.4 Avis de motion - Règlement #2021-346-01 concernant l'attribution d'un numéro civique et la transformation d'un véhicule en bâtiment**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Guylaine Gauthier qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2021-346-01 concernant l'attribution d'un numéro civique et la transformation d'un véhicule en bâtiment sera adopté.

### **5.5 Dépôt et présentation du projet de règlement #2021-346-01 concernant l'attribution d'un numéro civique et la transformation d'un véhicule en bâtiment**

### **5.6 Avis de motion - Règlement #2021-347-04 concernant les normes particulières relatives aux conteneurs**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Marjolaine Morasse qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2021-347-04 concernant les normes particulières relatives aux conteneurs sera adopté.

### **5.7 Adoption du premier projet du règlement #2021-347-04 concernant les**

### **normes particulières relatives aux conteneurs**

**2021-04-076** Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu que le premier projet du règlement #2021-347-04 concernant les normes particulières relatives aux conteneurs a été présenté;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement #2021-347-04 concernant les normes particulières relatives aux conteneurs tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Projet de poste d'accueil: concept, achats et mandats divers**

**2021-04-077** Tenant compte que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu une réponse favorable à sa demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des régions et ruralité - volet 2 pour son projet d'aménagement d'un poste d'accueil dans le bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs;

Tenant compte ce projet représente un montant de 69 300\$, dont 46 200\$ en subvention et 23 100\$ à la charge de la municipalité;

Tenant compte que la part municipale sera prise à même le surplus accumulé non affecté;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à la majorité des membres présents, Mme Guylaine Gauthier s'abstenant,

D'approuver le concept d'aménagement sous le thème *Chalet* proposé par le Comité de Promotion et de Développement Notre-Dame-de-Montauban pour le poste d'accueil et de procéder à l'achat des items nécessaires à la réalisation de ce concept pour un montant estimé de 20 000\$, taxes incluses;

D'autoriser les achats suivants:

- Matériaux divers chez Constructions Chartier pour un total de 578\$, taxes en sus;
- Matériaux divers chez Pierre Naud Inc. pour un total d'environ 3 300\$, taxes en sus;
- Matériaux de recouvrement de plancher chez Pierre Naud Inc. pour un montant d'environ 3 500\$, taxes en sus;
- Matériaux pour la création d'une terrasse pour un montant d'environ 5 000\$, taxes en sus;
- Sèche-mains pour les salles de bain pour un montant d'environ 1 800\$, taxes en sus;
- Écran, fils et accessoires pour un montant d'environ 500\$, taxes en sus;

Et d'autoriser les travaux suivants dans le cadre de ce projet:

- Mandat à Ébénisterie Montauban Inc pour l'achat et l'installation d'une porte et d'une fenêtre desservant le poste d'accueil au coût de 7 653.29\$, taxes en sus;
- Mandat à Ébénisterie Montauban Inc pour d'autres travaux de menuiserie au tarif horaire de 85\$/employé, taxes en sus;
- Mandat à Serge Cinq-Mars, électricien, pour les travaux électriques au tarif horaire de 87\$/employé, taxes en sus;
- Mandat à un plombier pour les travaux de plomberie au tarif horaire de 85\$/employé, taxes en sus;

Il est à noter que pour les taux horaires; le paiement sera fait selon le nombre d'heures travaillées.

**ADOPTÉE**

## **6.2 Bâtiment du 545 avenue des Loisirs: contrats de nettoyage et de platrage/peinture**

**2021-04-078** Tenant compte que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, dans le cadre de son projet d'aménagement d'un poste d'accueil, désire nettoyer et repeindre l'intérieur du bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs;

Il est proposé par MMe Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter les offres de services suivantes de JDHM:

- Pour le nettoyage: soumission au montant d'environ 10 700\$, taxes incluses;
- Pour le platrage et la peinture: soumission au montant de 22 500\$, taxes incluses;

Il est à noter que ces travaux seront payés en partie par la subvention obtenue dans le cadre du Fonds des régions et ruralité - volet 2 pour le projet d'aménagement d'un poste d'accueil dans le bâtiment sis au 545 avenue des Loisirs et en partie par le surplus accumulé non affecté. Un dépôt de 25% taxes incluses, soit 8300\$, sera fait suite à l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

## **6.3 Achat d'un guichet automatique**

**2021-04-079** Tenant compte que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire que les résidents et non-résidents aient accès à un guichet automatique;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban procède à l'achat d'un guichet de marque Nautilus Hyosung au coût de 7700\$, taxes en sus, chez Atm Québec, représenté par M. Jonathan Bouvrette. Ce tarif comprend un service clé en main incluant la formation du personnel remplisseur, l'installation au sol du guichet, l'envoi des formulaires de la demande de permis ainsi que le suivi après la vente; il n'inclut toutefois pas la menuiserie nécessaire à l'installation du guichet;

Et d'autoriser Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, a signé tout document pertinent à cet achat et à émettre le paiement sous forme d'un dépôt suivi de 2 factures.

ADOPTÉE

## **6.4 Dépôt d'un projet dans le cadre du mois de l'arbre**

**2021-04-080** CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet "MAI, mois de l'arbre et des forêts 2021", l'Association Forestière de la Vallée du St-Maurice procède à la distribution gratuite de plants d'arbres;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise Mme Ginette Bourré, conseillère, à présenter à l'Association Forestière de la Vallée du St-Maurice, un projet de distribution d'arbres lors du mois de l'arbre et des forêts en mai 2021;

Et que la municipalité s'engage à respecter les consignes sanitaires en vigueur durant ce projet.

ADOPTÉE

## **6.5 Centre d'Action Bénévole Mékinac: reconnaissance de M. Levasseur**

**2021-04-081** Considérant que, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 18 au 24 avril prochain, le centre d'Action Bénévole Mékinac organise un évènement territorial de reconnaissance envers tous les bénévoles de la MRC;

Considérant que les élus de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire soumettre la candidature de M. Jean-François Levasseur dans la catégorie "Bénévole Or";

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De soumettre la candidature de M. Jean-François Levasseur dans la catégorie "Bénévole Or";

Et d'adopter une motion de félicitations soulignant et le remerciant, au nom de tous, pour son dévouement au cours des ans pour la communauté, entre autres comme Président de l'Association Chasse et Pêche de Notre-Dame-de-Montauban.

Adoptée

## **6.6 Appui à Unis pour la faune**

**2021-04-082** CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( **RTL** );

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

## **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et

des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

## **6.7 Proclamation municipale - Semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021**

**2021-04-083** Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à une vie saine ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

## **7 AUTRES SUJETS**

### **7.1 Varia**

### **7.2 Point d'information du Maire**

### **7.3 Période de questions**

### **7.4 Levée de l'assemblée**

**2021-04-084** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu que la séance soit levée à 20h16.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents

\_\_\_\_\_  
Monsieur Serge Deraspe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Pascale Bonin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim

*" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 12 avril 2021.*